

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022</p>
--

Date de convocation : 17 mars 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 25 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vaureal.

Madame le Maire, Sylvie COUCHOT, a ouvert la séance à 20h00, puis a procédé à l'appel des présents.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Davie BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Anthony GOURY, Mme Régine WATERLOT, M. Pascale PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

M.DAOUDI a donné pouvoir à M.LANTERI

Mme EUSEBE donne pouvoir à M.ROLLET

Mme JASON donne pouvoir à Mme CHEVALIER

M.BOUJDAG donne pouvoir à M.BOULTAME

Mme DUFAYET donne pouvoir à M.GABIRON après le vote sur la délibération n°3.1/03/2022

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M.GOURY a rejoint la séance après le vote sur la délibération n°1.3/03/2022

Mme FIDI a rejoint la séance après le vote sur la délibération n°2.1/03/2022

Madame Valentine CALABRE est désignée secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">CE COMPTE-RENDU N'A PAS VOCATION A REFLETER LES DEBATS QUI FERONT L'OBJET D'UN PROCES-VERBAL PUBLIE ULTERIEUREMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.</p>
--

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2022

Le conseil Municipal, à la majorité (6 contre : Mmes Disant, José et Mrs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), approuve le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2022.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

(en vertu des délégations conférées par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par Madame le Maire (n° 2022/13 à 2022/35).

1. DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

1.1 Modification de la composition de la commission communale facultative « Espace public, urbanisme et travaux »

Suite à la démission de Monsieur Yacine KHALFI, en date du 21 janvier 2022, de son mandat de conseiller municipal, et par conséquent de la commission « Espace public, urbanisme et travaux », le conseil municipal, à l'unanimité, procède à la nomination d'un nouveau représentant titulaire au sein de cette commission, parmi les élus de la liste « Vauréal, partageons l'avenir » : Monsieur Philippe SAINTE-CROIX.

1.2 Modification de la composition de la commission départementale de sécurité

Suite à la démission de Monsieur Yacine KHALFI de son mandat de conseiller municipal, en date du 21 janvier 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel VIZIERES, membre de la liste « Vauréal, partageons l'avenir », pour siéger au sein de la Commission départementale de sécurité.

1.3 Action en faveur de l'Ukraine – Aide d'urgence pour les populations victimes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide exceptionnelle pour l'Ukraine à hauteur de 1€ par habitant (soit 16.575 €) au Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales, activé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

2. FINANCES

2.1 Adoption du règlement budgétaire et financier

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier qui, suite à la mise en œuvre de la nomenclature M57, regroupe dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

2.2 Vote du budget primitif 2022 de la ville de Vauréal

Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mmes Disant, Fidi, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), adopte le budget primitif 2022 de la ville de Vauréal, le budget de fonctionnement étant arrêté à 18.181.000 € et le budget d'investissement étant arrêté à 5.346.112 €.

2.3 Vote du budget primitif 2022 du budget annexe du cinéma L'Antarès

Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mmes Disant, Fidi, José et Messieurs Boujdag, Boultame, Le Cunff, Migale), adopte le budget primitif 2022 du budget annexe du cinéma L'Antarès, le budget de fonctionnement étant arrêté à 295.600 € et le budget d'investissement étant arrêté à 93.400 €.

2.4 Vote des taux des impôts locaux

Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mmes Disant, Fidi, José et Messieurs Boujdag, Boultame, Le Cunff, Migale), adopte les taux des impôts locaux 2022 en maintenant leur niveau à celui de l'année 2021 :

- Taxe d'habitation	11,94%
- Taxe sur le foncier bâti	43,03%
- Taxe sur le foncier non bâti	39,13%

2.5 Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 193.400 €.

3. VIE ASSOCIATIVE

3.1 Vote des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur Boultame, en tant que président d'association, ne participe pas au vote), décide d'accorder aux associations de la commune 118.350 € de subventions de fonctionnement et 3.600 € de subventions exceptionnelles pour l'année 2022.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 Signature de la charte « Achats durables »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la charte « Achats durables » dont l'objectif est, au sein de la commande publique, de favoriser le progrès social, impulser l'achat écologique, développer l'économie circulaire, optimiser les dépenses et les pratiques. Madame le Maire est autorisée à signer cette charte avec les 13 communes de l'agglomération au sein de la CACP.

4.2 Signature de la charte d'engagement Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » dont l'objectif est d'interdire l'usage de produits phytosanitaires et biocides, de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, de favoriser l'information des citoyens et de mettre en place des critères d'éco conditionnalité. Madame le Maire est autorisée à signer cette charte avec le Réseau Environnement Santé.

5. QUESTIONS GROUPEES

5.1 Création d'un poste de manager de commerces de proximité

Le conseil municipal, à la majorité (6 contre : Mmes Disant, José et Mrs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale / 1 abstention : Mme Fidi), décide de créer un poste de manager de commerces de proximité (emploi de catégorie A ou B) afin de contribuer à la vitalité des trois centres commerciaux de la ville par des actions d'animation et de promotion de l'offre commerciale.

5.2 Création d'un poste de chargé(e) du budget

Le conseil municipal, à la majorité (7 contre : Mesdames Disant, Fidi, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), décide de créer un poste de chargé(e) du budget (emploi de catégorie B) afin d'assurer, dans le cadre de la réorganisation de la Direction des finances, la préparation, l'élaboration et le suivi budgétaire de la ville et du CCAS.

5.3 Convention de mise à disposition de personnels auprès du CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la convention de mise à disposition de personnels auprès du CCAS adoptée pour une durée de trois ans, cette structure ne disposant pas de personnel propre.

5.4 Service commun des services informatiques (SCSI) – avenant n°2 à la convention relative à la création du SCSI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention portant création du service commun des systèmes d'information du territoire de Cergy-Pontoise. Son objectif est de faire évoluer son périmètre géographique (intégration de la commune de Boisemont), son périmètre d'intervention (reprise de la gestion financière et technique des contrats progiciels, prestation d'assistance pendant les élections) et de prendre en compte les évolutions techniques et financières.

5.5 Convention de groupement de commandes – Marché de fourniture et de livraison de repas et de goûters en liaison froide

Dans le cadre de la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide en direction du scolaire, du périscolaire et du personnel communal, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que la ville de Vauréal adhère au groupement de commandes avec les communes de Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Maurecourt et Puiseux-Pontoise,
- approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- accepte que la ville de Jouy-le-Moutier soit le coordonnateur du groupement,
- autorise Monsieur Jean-Marie Rollet à signer la convention de groupement,
- autorise le lancement de la procédure de marché public par le coordonnateur,
- accepte que le cout d'intervention d'un prestataire extérieur pour définir le besoin, analyser les candidatures et les offres soit reparti au prorata du montant estimatif du marché pour chaque membre du groupement.

Le conseil municipal, à l'unanimité (7 abstentions : Mesdames Disant, Fidi, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), désigne Mme Marie-Pierre FAUQUEUR et M. Jean-Marie ROLLET pour siéger à la commission ad hoc du groupement.

5.6 Tarifs municipaux

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, se prononce en faveur des tarifs applicables à partir du 24 mars 2022, dans le cadre des prestations culturelles et socioculturelles (école de musique, ludothèque, bibliothèque, l'arthothèque, salles de théâtre, espace Jeune, ventes de boissons, glaces et confiseries), de l'occupation du domaine public, de la communication (insertions publicitaires et vente de photographies), des prestations scolaires et périscolaires, des interventions des services techniques, des prestations d'administration générale (concessions de cimetières, columbarium et photocopies) et de la location de salles, etc.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte l'amendement consistant à supprimer les cautions lors du prêt de la mallette énergétique.

5.7 Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain – rue des Groues – en vue de sa cession à un riverain

En vue d'une régularisation foncière, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- constate la désaffectation de la parcelle « A » correspondant à la moitié du garage de la propriété du 13 rue des Groues,
- approuve son déclassement du domaine public dans le domaine privé communal pour pouvoir vendre cette propriété,
- valide la cession de cette parcelle par la ville à Monsieur Thiebaut pour un euro symbolique (s'agissant d'une régularisation foncière),
- valide le paiement des frais afférents à cette cession pour moitié par la ville de Vauréal et pour moitié par Monsieur Fonsat (l'ancien propriétaire),
- autorise Monsieur Raphaël LANTERI, adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de cession ainsi que tous les actes administratifs, juridiques, financiers relatifs à ce dossier.

5.8 Convention cadre pour l'accueil réciproque d'enfants dans les écoles primaires publiques

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la convention d'accueil réciproque des enfants dans les écoles primaires publiques qui fixe les modalités financières d'accueil des enfants résidant dans l'une des communes et scolarisés dans les établissements scolaires primaires publics de l'autre et autorise Mme Marie-Pierre FAUQUEUR à la signer avec les autres communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

5.9 Subvention pour les projets d'actions pédagogiques exceptionnelles dans les écoles

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une enveloppe de 500 € par classe afin de financer les projets d'actions pédagogiques exceptionnelles des écoles. Les enseignants sont autorisés à mutualiser ce budget.

5.10 Renouvellement du protocole d'accord PLIE 2022-2026

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord 2022-2026 du PLIE avec Convergences Emploi Cergy afin de soutenir les démarches d'accompagnement vers l'emploi des publics les plus vulnérables.

5.11 Fonds Social Européen – Demande de subvention

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- autorise Madame le Maire à mettre en œuvre pour l'année 2022, le projet « Référent de parcours » (30 places d'accompagnement dans le cadre du PLIE),
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Social Européen d'un montant estimé à 11.500,00 euros pour l'année 2022 comprenant les dépenses directes de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement rattachables au projet.

5.12 SIERTECC – Approbation de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication situés rue de l'Eglise, sente du Haut de la côte et impasse Jules Bourgoïn

Afin de poursuivre les travaux d'enfouissement engagés depuis plusieurs années, la ville a souhaité inscrire ceux relatifs aux rues de l'Eglise, sente du Haut de la Côte et impasse Jules Bourgoïn.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication situés rue de l'Eglise, sente du Haut de la Côte et impasse Jules Bourgoïn sur la commune de Vauréal entre le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Electricité de la région de Cergy et de Conflans (SIERTECC) et la commune de Vauréal.

Fin des débats à 23h20

Clôture de la séance à 00h07

Sylvie COUCHOT
Maire de Vauréal